



PRENEZ LA PRÉVOYANCE ET LA MUTUELLE SANTÉ DU BON CÔTÉ !

Découvrez comment
ces deux alliés peuvent
transformer le quotidien
de vos équipes



EMPLOYEURS

MUTUELLE SANTÉ/ PRÉVOYANCE, JAMAIS L'UNE SANS L'AUTRE !

Prévoyance, mutuelle Santé : en tant qu'employeur, vous savez que ces sujets sont incontournables pour votre structure, mais ils peuvent vous sembler parfois bien complexes... Un véritable casse-tête !

Bonne nouvelle : ce guide est là pour vous simplifier la vie ! Nous allons vous expliquer comment ces deux piliers de la protection sociale peuvent devenir vos meilleurs alliés pour créer un environnement de travail épanouissant.

Prêt à devenir incollable sur le duo gagnant Prévoyance / mutuelle Santé ? Plongez dans ce guide ! Vous découvrirez comment faire de ces obligations légales de véritables atouts pour votre entreprise et vos collaborateurs, en accord avec votre expertise en matière de bien-être au travail.



PRÊT POUR LA DÉCOUVERTE
en 9 questions réponses ?

PRÊTS POUR LA DÉCOUVERTE EN 9 QUESTIONS RÉPONSES ?

Cliquez sur chaque question, vous obtiendrez une réponse simple et complète...

Et vous deviendrez incollable sur la mutuelle Santé et la Prévoyance !



1 

Entre la mutuelle **Santé** et la **Prévoyance**, il y a vraiment une **différence** ?

2 

Ma structure a **déjà une mutuelle Santé** : pourquoi la **Prévoyance** ?

3 

Concrètement, **c'est quoi** la Prévoyance ? Qu'est-ce que ça **apporte** ?

4 

Il y a quand même **des points communs** entre mutuelle Santé et Prévoyance ?

5 

Quels **avantages concrets** j'ai à souscrire un contrat **Prévoyance** pour mes salariés ?

6 

Comment met-on en place un contrat de **Prévoyance** collective ?

7 

Est-ce que je vais avoir beaucoup de **travail** pour **organiser** et **gérer** la Prévoyance ?

8 

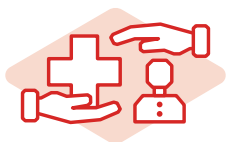
Est-ce que j'aurai des **outils** pour **m'aider** avec la mutuelle **Santé** et la **Prévoyance** ?

9 

Que me propose votre **contrat Prévoyance** qui fait vraiment la **différence** ?

**+
BONUS**

Tout ce que vous devez savoir sur l'éco-santé



OUI, ET EN PLUS, ELLES SONT COMPLÉMENTAIRES !

ENTRE LA MUTUELLE SANTÉ ET LA PRÉVOYANCE, IL Y A VRAIMENT UNE DIFFÉRENCE ?

En effet, la Prévoyance et la Santé ne couvrent pas les mêmes besoins :

- La mutuelle Santé prend en charge les soins médicaux.
- Le contrat Prévoyance protège les personnes en cas d'imprévus.

Deux mondes différents, mais complémentaires pour une plus grande tranquillité d'esprit !
Vous allez le voir...

Ce que couvre...

LA MUTUELLE SANTÉ



Frais courants
(médicaments,
consultations, examens)



Hospitalisation



**Optique / Dentaire
/ Audition / etc.**

LA PRÉVOYANCE



Accidents



Maladies



Décès



Prenons un exemple *pour bien comprendre*

David s'est cassé le bras en tombant de vélo.
Résultat : une belle fracture et l'impossibilité
de travailler pendant 6 mois !

› **Sa mutuelle Santé va couvrir :**

- Son hospitalisation
- Ses examens
- Ses médicaments et soins

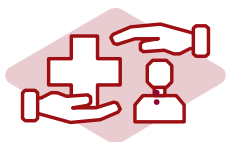
› **Son contrat Prévoyance va prendre en charge* :**

- Une partie de la perte de son revenu

*selon les conditions et limites prévues au contrat

Pour en savoir plus, cliquez
ou scannez ce QR code :





PLUSIEURS RAISONS DE NE PAS FAIRE L'IMPASSE SUR LA PRÉVOYANCE...

MA STRUCTURE A DÉJÀ UNE MUTUELLE SANTÉ : POURQUOI LA PRÉVOYANCE ?

La mutuelle Santé ne suffit pas ! Bien sûr, elle prend en charge de nombreux frais. Mais en matière de protection sociale, la Prévoyance apporte un renfort indispensable. On vous explique pourquoi.

RENFORCER LA PROTECTION *de vos salariés*

La Prévoyance s'occupe des frais que la mutuelle Santé ne couvre pas, comme le complément de salaire en cas d'arrêt de travail. C'est un vrai plus pour vos salariés !

COMPLÉTER LES INDEMNITÉS *du régime obligatoire*

2

La Prévoyance collective

Elle renforce le dispositif et peut être obligatoire.

1

Le régime obligatoire de base (CPAM)

Il prend automatiquement en charge les salariés.

RESPECTER *vos obligations*

En tant qu'employeur, vous devez proposer une couverture Prévoyance 100 % conforme à vos obligations légales et conventionnelles. Vous respectez vos obligations... et la sécurité de vos salariés !

Vous avez l'obligation de mettre en place un régime de Prévoyance collective pour les cadres. Concernant les non-cadres, des accords relatifs à la Prévoyance signés au sein des branches ou des conventions collectives nationales peuvent rendre cette couverture obligatoire.

Pour en savoir plus, cliquez
ou scannez ce QR code :





C'EST UN FILET DE SÉCURITÉ POUR VOS SALARIÉS !

CONCRÈTEMENT, C'EST QUOI LA PRÉVOYANCE ? QU'EST-CE QUE ÇA APORTE ?

La Prévoyance protège financièrement vos salariés et leur famille en cas de coups durs, accidents ou maladies :

- En cas d'incapacité de travail avec des indemnités journalières.
- En cas d'invalidité avec une rente.
- En cas de décès avec un capital décès, une rente au conjoint, une rente d'éducation pour les enfants, le financement des obsèques.



ZOOM

*sur les risques
indemnifiés par
la Prévoyance*

L'incapacité temporaire de travail :

la personne ne peut plus exercer son activité professionnelle partiellement ou totalement pendant toute une période.

L'invalidité : on parle d'invalidité, partielle

ou totale, quand la personne voit sa capacité de travail ou de gain réduite d'au moins 2/3.

La perte totale et irréversible d'autonomie :

la personne est considérée comme étant dans un état d'invalidité aggravé et ne peut définitivement plus travailler.

Le décès : les bénéficiaires désignés reçoivent un soutien financier.

Pour en savoir plus, cliquez
ou scannez ce QR code :





OUI, TOUT À FAIT : LA PRÉVENTION ET LE BIEN-ÊTRE !

IL Y A QUAND MÊME DES POINTS COMMUNS ENTRE MUTUELLE SANTÉ ET PRÉVOYANCE ?

Quand vous nous confiez votre Santé et votre Prévoyance, vous accédez à un programme d'accompagnement Santé et Qualité de Vie au Travail (SQVT). Son objectif : assurer le bien-être et la prévention au sein de vos équipes.

CONCRÈTEMENT *comment ça se passe ?*

Des intervenants de terrain (psychologie, RH, prévention...) proposent un accompagnement sur mesure :



Des entretiens conseil SQVT pour faire le point



Un accès permanent à des webinaires et replays



Un partage d'expériences avec les Clubs Prévention territoriaux



Un centre de ressources pédagogiques créées avec et pour les acteurs de l'ESS



Une conception sur mesure de votre parcours SQVT



En prévention, la mutuelle Santé propose *selon votre profil*

- › **Harmonie Service Social, H2S**, notre service d'assistance sociale.
- › **Check-Up Santé**, le bilan de santé complet à la demande.

Et bien d'autres services d'accompagnement au quotidien.

Pour en savoir plus, cliquez ou scannez ce QR code :





EXONÉRATION DE CHARGES SOCIALES ET DÉFISCALISATION, MOTIVATION, FIDÉLISATION... ET BIEN D'AUTRES ENCORE !

QUELS AVANTAGES CONCRETS J'AI À SOUSCRIRE UN CONTRAT PRÉVOYANCE POUR MES SALARIÉS ?



Comme la mutuelle Santé, la Prévoyance offre de supers avantages à tous : les salariés et leur famille sont protégés des risques lourds, et les employeurs peuvent bénéficier d'un régime social et fiscal de faveur. Entrons un peu dans le détail...

Quels avantages ?

POUR VOTRE ENTREPRISE...



Fidélisation des salariés

+

Les salariés bénéficient d'une meilleure couverture sociale.

+

Le contrat agit comme une rémunération indirecte.



Régime social et fiscal de faveur à plusieurs niveaux

+

Les cotisations versées par l'employeur sont exonérées de charges sociales*

... ET POUR VOS SALARIÉS



Protection optimale

+

Les contrats collectifs offrent souvent une meilleure couverture que les contrats individuels.

+

Ils sont sans délais de carence quel que soit l'état de santé.



Portabilité des droits

+

La couverture peut être maintenue jusqu'à 12 mois en cas de rupture du contrat de travail** sans coût supplémentaire

*sous certaines conditions et limites déterminées par la législation et la réglementation en vigueur

**sous condition de prise en charge par l'assurance chômage et en fonction de la durée du contrat de travail.

Pour en savoir plus, cliquez ou scannez ce QR code :





C'EST UN JEU D'ENFANT : SUIVEZ LE GUIDE !

COMMENT MET-ON EN PLACE UN CONTRAT DE PRÉVOYANCE COLLECTIVE ?

Comme pour la mutuelle Santé, le contrat de Prévoyance collective se met en place en plusieurs étapes obligatoires et, bonne nouvelle, vous n'êtes pas seul dans vos démarches ! Nous vous aidons à faire les bons choix de A à Z.

VOTRE PARCOURS *pas à pas*

1

VOUS VÉRIFIEZ LES DISPOSITIONS EXISTANTES

Consultez votre convention collective :

- sur demande à l'inspection du travail,
- ou directement sur legifrance.gouv.fr

2

VOUS IDENTIFIEZ L'ACTE DE MISE EN PLACE DU RÉGIME

- Par DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur)
- Par référendum
- Par convention ou accord collectif national (ou d'entreprise)

3

VOUS DÉFINISSEZ LES GARANTIES ET LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR

4

VOUS SÉLECTIONNEZ VOTRE ASSUREUR ET ASSUREZ LA DIFFUSION ET LE SUIVI DU CONTRAT

NOTRE SOUTIEN *à chaque instant*

Nous réalisons
un audit de la situation
de l'entreprise

Nous écoutons et
mesurons vos besoins
et vos contraintes

Nous proposons
une offre complète et
personnalisée

Nous vous soutenons
dans la conduite
des négociations
afin de faciliter
le dialogue social

Nous vous
accompagnons
dans la mise en place
et le pilotage des
contrats

Pour en savoir plus, cliquez
ou scannez ce QR code :





**PAS PLUS QUE POUR
LA MUTUELLE SANTÉ,**
CAR NOUS VOUS SIMPLIFIONS
LA GESTION.

EST-CE QUE JE VAIS
AVOIR BEAUCOUP
DE **TRAVAIL**
POUR **ORGANISER**
ET **GÉRER** LA
PRÉVOYANCE ?

Santé et Prévoyance, même combat :
nous mettons à votre disposition des outils
simples et hyper accessibles. Vous avez tout
à portée de clic pour être plus efficace.
On vous dit comment !



**VOUS PILOTEZ VOTRE CONTRAT
VIA VOTRE ESPACE EMPLOYEUR**

- › Gestion et suivi des prestations.
- › Bibliothèque (fiches pratiques, conditions générales, etc.).



**VOUS FAITES VOTRE DÉCLARATION
SOCIALE NOMINATIVE EN LIGNE**

- › Vous déclarez et réglez vos cotisations dans votre espace.
- › Vous tenez à jour vos données pour des cotisations calculées au plus juste.



**VOUS SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES AVEC PREST'IJ**

- › Vous déclarez l'arrêt de travail initial à l'Assurance maladie et à nos services de gestion via votre espace employeur.
- › Les décomptes d'indemnités journalières sont automatiquement transmis à nos services de gestion.

Pour en savoir plus, cliquez
ou scannez ce QR code :





OUI, DES SUPERS OUTILS QUI VONT VOUS FACILITER LA VIE !

EST-CE QUE J'AURAI DES OUTILS POUR M'AIDER AVEC LA MUTUELLE SANTÉ ET LA PRÉVOYANCE ?



Pas question de vous laisser gérer seul !
Une fois le contrat Prévoyance ou la mutuelle
Santé souscrite, nous sommes toujours là pour
vous aider à en profiter au maximum.



DES ESPACES EMPLOYEURS DÉDIÉS POUR VOTRE SANTÉ ET VOTRE PRÉVOYANCE

**Vous accédez à toutes vos informations et
fonctionnalités pour la gestion de vos contrats :**

- › aussi bien en Santé via l'espace
Mon entreprise & Harmonie,
- › qu'en Prévoyance via l'Espace Employeur
Harmonie Mutuelle ESS.

Vos salariés bénéficient également de leur espace
connecté et sécurisé dédié.



UN ESPACE POUR LES SALARIÉS BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

**Grâce à leur couverture Prévoyance,
les bénéficiaires de rente invalidité, conjoint
ou d'éducation sont autonomes pour :**

- › Suivre leurs versements
- › Télécharger des attestations de ressources
- › Échanger via les formulaires
- › Accéder aux documents et FAQ



UNE ÉCOUTE AU QUOTIDIEN

**Pour répondre à vos besoins au fil du temps,
vous bénéficiez de notre accompagnement :**

- › directement auprès de notre conseiller,
interlocuteur unique de votre protection
sociale (Santé, Prévoyance, Épargne...),
- › ou via un espace relation client par
téléphone.



DES SERVICES CONCRETS AU QUOTIDIEN

QUE ME PROPOSE VOTRE **CONTRAT** **PRÉVOYANCE** QUI FAIT VRAIMENT LA DIFFÉRENCE ?



De l'écoute, du soutien et de l'action :
voilà ce que nous vous proposons !
La solidarité se concrétise jour après jour.

ESS FACILIT' ET VOUS

Ce service gratuit vous aide, vous et vos salariés, à faire face aux situations délicates, et vous conseille :

- › **Vie familiale** : dépendance d'un proche, handicap, séparation, arrivée d'un enfant...
- › **Vie professionnelle** : risques professionnels, handicap, mobilité, retraite...
- › **Santé** : bonnes pratiques, hygiène de vie, Sécurité sociale étudiante...
- › **Logement** : aides financières, rénovation, accession à la propriété...

FONDS D'ACTION SOCIALE EN INCLUSION

Le fonds apporte à vos salariés :

- › **une aide ponctuelle et personnalisée** en cas de rupture, handicap, maladie, décès du conjoint, aidance d'un proche.
- › **une écoute et un accompagnement** pour surmonter les difficultés de la vie personnelle et professionnelle.

Il peut être complété par un fonds de branche quand celui-ci existe.

SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (SQVT)

C'est un accompagnement en matière de prévention complet qui permet de :

- › réduire les **risques psychosociaux**,
- › prévenir l'**absentéisme**,
- › améliorer la **qualité de vie** au travail.

Nous vous aidons à mettre en place votre propre politique SQVT de A à Z.



Et pour *la mutuelle Santé* ?

En plus de la prévention, vous accédez à des services concrets au quotidien, qui s'inscrivent dans notre démarche éco-santé :

- **Kalixia**, notre réseau de professionnels de santé dédié.
- **Vivoptim**, le coaching santé sur mesure.
- **Maiia**, notre service de téléconsultation accessible 24h/24 7j/7.

➤ Consultez notre **zoom éco-santé** dans ce document.

Pour en savoir plus, cliquez
ou scannez ce QR code :



ZOOM SUR L'ÉCO-SANTÉ : C'EST QUOI AU JUSTE ?



Agir plus tôt, plus vite
et autrement, c'est l'objectif
du mouvement éco-santé
qui associe performance
et protection des salariés.

L'éco-santé vous permet de renforcer votre politique RSE tout en prenant soin de vos salariés. Comment ? Avec des solutions comme la téléconsultation, les bilans de santé préventifs ou les programmes de sensibilisation à une vie saine...

C'est moins d'absentéisme et de coûts liés aux maladies professionnelles. C'est aussi un environnement de travail plus sain et motivant, pour plus d'attractivité et de productivité.



On fait le point sur les services qui aident dans une démarche éco-santé :

- **Kalixia** : notre réseau de professionnels de santé partenaires en optique, audio, ostéo et dentaire à tarifs négociés.
- **Maiia** : un service de prise de rendez-vous médical 7j/7 et 24h/24 pour des téléconsultations par tchat, visio ou audio.
- **Vivoptim** : le coaching santé personnalisé, humain et digital, pour garder la forme physique et mentale.
- **Check-up santé** : des bilans de santé gratuits organisés dans vos locaux.
- **Harmonie Service Social** : une assistance sociale pour les personnes en situation de fragilité.

Pour en savoir plus, cliquez
ou scannez ce QR code :



Chez Harmonie Mutuelle,

vous vous connaissons bien, et nous vous soutenons !

Forts de l'expérience de nos équipes, dédiées à l'accompagnement en protection sociale des structures de l'économie sociale et solidaire, nous vous protégeons ainsi que vos salariés dans vos parcours de vie professionnels et personnels, afin de vous permettre de rester mobilisés sur votre rôle essentiel : l'utilité sociale.

**PRÈS D'1 MILLION
DE PERSONNES PROTÉGÉES**
Soit plus d'1 salarié sur 3 du secteur

**+ DE 30 000 STRUCTURES
ADHÉRENTES**



Des adhérents dans toutes les CCN de l'ESS
Loisirs, aide et soins, insertion sociale et professionnelle, logement, protection sociale et prévention...



*En savoir plus
sur nos engagements*



Harmonie Mutuelle - Distributeur et gestionnaire : Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473.

Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57.

Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

MUTEX - Assureur du contrat :

Société anonyme au capital de 37 302 300€

Entreprise régie par le Code des assurances

- RCS Nanterre 529 219 040

Siège social : 140 avenue de la république - 92320 Châtillon.



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*